



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice



GUIDE SUR LES PARTENARIATS

Programmes de financement de la recherche

2025-2029



PARTNERING GUIDE OVERVIEW

1. **Informations générales** (diapositives 3-5)
2. **Définitions et types** (diapositives 6-10)
3. **Exigences** (diapositives 11-12)
4. **Saisie des renseignements** (diapositives 13-14)
5. **Évaluation** (diapositives 15-16)
6. **Avez-vous des questions ou besoin d'aide?** (diapositives 17-18)



1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE RCS ET LES PARTENARIATS DE RECHERCHES : SURVOL

Le gouvernement du Canada a confié au Réseau de cellules souches le **mandat** d'inclure la contribution de partenaires par le biais de fonds de contrepartie comme condition à l'octroi de ses subventions de recherche.

- Chaque demande présentée en lien avec un programme de financement de la recherche du RCS **DOIT** inclure un Soutien direct de partenaire.
- **Aucun seuil minimal n'est fixé** pour le Soutien direct de partenaire(s) pour la plupart des programmes de financement de la recherche du RCS, mais le financement d'un ou de plusieurs partenaires est un critère utilisé lors de l'évaluation des demandes.

AVANTAGES LIÉS AUX PARTENARIATS DE RECHERCHE

Les principaux avantages des partenariats de recherche sont :

- **L'établissement d'un pont entre la recherche et la pratique** – qui aide à traduire la recherche universitaire en produits et en applications concrètes.
- **Le partage des ressources** – qui donne accès à des fonds (en espèces ou en nature), à des technologies, à des populations ou marchés spécifiques.
- **Le partage de l'expertise** – qui permet d'élargir la base d'expertise et de connaissances dont disposent les équipes de recherche universitaires.
- **L'accroissement de l'impact** – puisque les récepteurs et les principales parties prenantes s'engagent à soutenir la mobilisation des connaissances et l'application concrète des résultats de la recherche.



2. DÉFINITIONS ET TYPES

SOURCES PARTENARIAT– DÉFINITIONS:

Soutien direct de partenaire : (obligatoires)

Un soutien de partenaires qui finance directement des travaux propres au projet pendant la durée de la subvention.

Les contributions doivent :

- Être fournies sous forme de soutien en espèces ou en nature,
- Être clairement liées aux objectifs du projet et à la durée de la subvention,
- Être utilisées pour des activités ou des coûts admissibles propres au projet; et
- (Obligatoire) Comprendre le soutien institutionnel en nature/salarial (équivalent à 40 % de la valeur totale du projet, plus 10 % des coûts salariaux pour chaque chercheur principal [PI] financé). Voir la diapositive 8.

Les sources admissibles des contributions en espèces ou en nature comprennent les universités, les instituts de recherche, les hôpitaux, les entreprises, les OBNL, les fondations, les associations caritatives et les organismes gouvernementaux provinciaux, mais excluent les organismes subventionnaires fédéraux comme la FCI et les IRSC.

SOUTIEN DIRECT DE PARTENAIRE(S) : SOUTIEN INSTITUTIONNEL EN NATURE/SALARIAL

Les salaires des chercheurs principaux (CP) et les coûts indirects peuvent être inscrits sous la rubrique « soutien institutionnel en nature/salarial ».

- Soutien direct de partenaire (salaire du ou des CP à raison de 10 % et coûts indirects à raison de 40 %) – **doit obligatoirement être inclus pour tous les CP et cochercheurs.**

Exemple : pour une demande de démarrage aux CDC (subvention = 270 000 \$ sur 2 ans):

- **Contribution salariale en nature** (basée sur un salaire de CP de 100 k\$/an) :
 - 10 % d'un salaire de 100 000 \$ = 10 000 \$ x 2 ans* (durée de la subvention arrondie à l'année la plus proche) = **20 k\$**
- **Contribution au paiement des coûts indirects :**
 - 40 % des 270 000 \$ de la Subvention aux CDC = **108 k\$**

**Durée de la subvention non calculée au prorata, par souci de simplicité*

Soutien de l'établissement = salaire **total** et coûts indirects = 20 k\$ + 108 k\$ = **128 k\$**

Chaque CP finance doit déclarer un soutien institutionnel en nature/salarial

SOURCES DE SOUTIEN DE PARTENAIRE – DEFINITIONS:

Soutien mobilisé : (facultatif)

Soutien apporté par des partenaires en lien avec le projet, mais qui **ne finance pas directement** les travaux proposés.

Les contributions :

- Doivent être fournies en espèces ou en nature
- Doivent être liées au projet et s'inscrire dans le contexte plus large de la recherche (facilitent les travaux, renforcent les capacités, apportent une expertise ou des infrastructures)
- Ne doivent pas être prévues au budget pour couvrir les coûts admissibles propres au projet de la présente demande

Les sources admissibles comprennent les universités, les instituts de recherche, les hôpitaux, les entreprises, les OBNL, les fondations, les associations caritatives et les organismes publics à tous les niveaux, **y compris** les organismes subventionnaires fédéraux.

SUBVENTIONS CONJOINTES

Financement conjoint : (Possibilité) Contribution en espèces équivalente fournie par l'un des deux collaborateurs de cofinancement (pour la ronde 2 : Fondation Azrieli ou Breakthrough T1D) à la subvention conjointe.

- Contribution considérée comme des fonds de contrepartie admissibles, mais la contribution du collaborateur à la subvention conjointe ne doit **PAS** être saisie dans le Résumé du budget et des partenaires (section 13).
- Les demandes de subventions conjointes **doivent aussi inclure un Soutien direct de partenaire** (processus. ex., au minimum le salaire de l'établissement et les coûts indirects en contrepartie pour chaque CP).

A male scientist with a beard and safety glasses is working in a laboratory. He is wearing a white lab coat and blue nitrile gloves. He is using a pipette to transfer liquid from a small bottle into a multi-well plate. In the background, another person in a lab coat is visible, and various laboratory equipment and supplies are on the counter.

3. EXIGENCES

LETTRES D'APPUI DU OU DES PARTENAIRES – SOUTIEN DIRECT DE PARTENAIRE(S)

Lettres d'appui pour le Soutien direct de partenaire(s) : une letter d'appui rédigée sur le papier à en-tête du partenaire est requise pour chaque partenariat.

La letter d'appui doit :

- Décrire l'étendue de la collaboration,
- Énoncer le montant en dollars de toute contribution en espèces et/ou en nature au projet,
- Faire précisément référence au projet proposé, et
- Indiquer toute condition associée à la contribution.

Si aucune letter d'appui requise n'est pas disponible au moment de transmettre la demande, veuillez fournir une explication dans le « Formulaire de renseignements sur les partenaires » Excel dans la case correspondant à ce partenaire.

Note: AUCUNE letter d'appui n'est requise pour un soutien institutionnel en nature/salarial.

A photograph of three scientists in a laboratory. A woman on the left is looking through a microscope. A woman in the center is looking on. A man on the right is also looking on. They are all wearing white lab coats. The background shows laboratory equipment and a biohazard sign.

4. SAISIE DES RENSEIGNEMENTS

SAISIE DES RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES DANS LA DEMANDE COMPLÈTE

1. Résumé du budget et des partenaires (section 13):

- Identifier toute organisation partenaire du secteur privé contribuant au projet et préciser si, dans le cadre de ce partenariat, il y aura partage, codéveloppement ou transfert de propriété intellectuelle.

2. Formulaire de renseignements sur le partenaire (section 3)

- Remplir une rangée de la feuille de calcul Excel pour chaque partenaire de Soutien direct ou de Soutien mobilisé – et veiller à ce que chaque champ soit rempli.
 - Inclure le soutien en nature institutionnel ou salarial sous la rubrique Soutien direct de partenaires.
- Fournir un résumé décrivant les partenaires et leurs contributions au projet.
- Transmettre un seul Formulaire de renseignements sur le partenaire (format Excel – ne pas convertir en PDF) par demande sous « Propositions de recherche et autres pièces jointes » (section 15).
- Se reporter aux instructions pour la présentation d'une demande pour en savoir plus sur la façon de remplir le formulaire *Renseignements sur les partenaires*.

3. Lettres d'appui des partenaires

- Combiner toutes les lettres d'appui des partenaires en un seul fichier PDF et transmettre ce fichier dans « Propositions de recherche et autres pièces jointes » (section 15).



5. ÉVALUATION

ÉVALUATION DES PARTENARIATS

Avant l'octroi d'une subvention :

- Le Soutien direct de partenaire et le Soutien mobilisé **seront évalués** au cours de la procédure d'examen par les pairs en deux étapes du RCS.
- Le ou les partenariats proposés seront utilisés par les examinateurs pour évaluer la **faisabilité** et **l'impact** potentiel du projet.
- Plus la qualité, la compatibilité et la contribution du partenariat seront élevées, **meilleur sera le classement de la demande**.
- Le **processus d'évaluation des risques liés à la sécurité de la recherche** doit être appliqué aux partenaires du secteur privé et sera examiné par la direction du RCS au cours du processus de décision d'attribution des subventions.

Après l'octroi de la subvention :

- Les contributions sous forme de Soutien direct de partenaire **feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation** dans le cadre du processus d'examen continu utilisé par le RCS pour les projets subventionnés.

6. AVEZ-VOUS DES QUESTIONS OU BESOIN D'AIDE?



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS OU BESOIN D'AIDE?

Le RCS propose des **Séances sur Zoom de questions sur le budget et les partenariats**. Les chercheurs principaux peuvent y réserver un créneau de 10 minutes afin de poser leurs questions sur le budget ou les partenariats directement au personnel du RCS.

Quatre séances d'aide, qui auront lieu de **13 h 30 à 15 h (heure de l'Est)**, seront offertes aux dates suivantes :

- Mardi **27 octobre** 2026
- Mercredi **28 octobre** 2026
- Mardi **3 novembre** 2026
- Jeudi **5 novembre** 2026

Tous les créneaux de 10 minutes pour les séances d'aide sont offerts selon le principe du premier arrivé, premier servi; les participants devront être présents au moment exact réservé. Un seul créneau sera offert par chercheur principal. Cliquez sur ce [lien](#) pour vous inscrire à un créneau – un lien pour rejoindre l'appel Zoom sera envoyé par courriel aux personnes inscrites à chaque séance de 2 heures avant le début de l'appel.

Le RCS répondra aussi aux questions envoyées par courriel : researchSCN@stemcellnetwork.ca